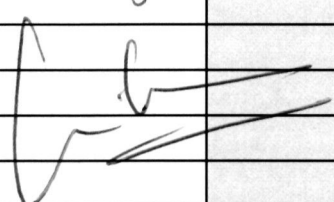


Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 21/07/2026 - 21605 - 2012 B 01824 - 538 162 132 - 2M CONCEPT

Désignation de l'entreprise : SAS 2M CONCEPT		LE 21 JUIL. 2025		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 26 BOULEVARD PAUL VAILLANT COU 94200 IVRY SUR SEINE				Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 5 3 8 1 6 2 1 3 2 0 0 0 3 8		SOUS LE N° 21605		Néant ☐					
		Exercice N, clos le, 31122025		N-1 31122024					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	Certifié conforme à l'original				
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC					
		Fonds commercial (1)	AH	AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC					
		Constructions	AP	AC					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS					
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		154 603	139 421	15 182	26 515
		Immobilisations en cours	AV	AW					
		Avances et acomptes	AX	AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
		Autres participations	CU	CV					
		Créances rattachées à des participations	BB	BC					
		Autres titres immobilisés	BD	BE					
		Prêts	BF	BG					
		Autres immobilisations financières *	BH	BI					
TOTAL (II)		BJ	154 603	BK	139 421	15 182	26 515		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM					
		En cours de production de biens	BN	BO					
		En cours de production de services	BP	BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS					
		Marchandises	BT	BU					
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	425 931	BY	50 383	375 548	301 660	
		Autres créances (3)	BZ	10 116	CA		10 116	10 735	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	100	CE		100	100	
Disponibilités		CF	373 492	CG		373 492	394 603		
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	18 571	CI		18 571	33 824	
		TOTAL (III)	CJ	828 209	CK	50 383	777 826	740 921	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN							
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	982 812	1A	189 804	793 008	767 437		
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *			Stocks :			Créances :			
Immobilisations :									

2 **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFIP N° 2051 2025

Désignation de l'entreprise SAS 2M CONCEPT			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 25 000)	DA	25 000	25 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 500	2 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	183 200	171 200
	Report à nouveau	DH	4 811	4 765
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	265 144	212 046
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	480 656
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	8 469	23 220
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	47 017	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	9 944	16 786
	Dettes fiscales et sociales	DY	216 232	253 907
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	30 690	58 012
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	312 352	351 925
	Ecart de conversion passif *	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	793 008	767 437
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	265 335	351 925
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	269	317	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS 2M CONCEPT										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
						2		3		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF				
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3		KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	41 734	KW		KX				
		Matériel de transport *			KY	32 627	KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	78 704	LC		LD	1 537			
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	153 066	LO		LP	1 537			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
		Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V					
TOTAL IV				LQ		LR		LS					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					OG	153 066	OH		OJ	1 537			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		4			
						1							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM		MN	41 734	MO		
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	32 627	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	80 241	MU		
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG		NH	154 603	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		2G			
TOTAL IV				I3		NJ		NK		2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					I4		ØK		ØL	154 603	ØM		

5 bis

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31 12 2025

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS 2M CONCEPT**Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 2M CONCEPT										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	26 885	QE	3 933	QF		QG	30 818		
	Matériel de transport	QH	24 822	QI	6 690	QJ		QK	31 512		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	74 844	QM	2 247	QN		QO	77 091		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	126 551	QV	12 870	QW		QX	139 421		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	126 551	ØP	12 870	ØQ		ØR	139 421		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immob. amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 2M CONCEPT							Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TE		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
			6E		6F		6G		6H	
			Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
			9U		9V		9W		9X	
			Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	44 235	6U	15 188	6V	9 040	6W	50 383	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	44 235	TY	15 188	TZ	9 040	UA	50 383	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	44 235	UB	15 188	UC	9 040	UD	50 383
Dont dotations et reprises		- d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	15 188	UF	9 040				
			UG		UH					
			UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10			

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS 2MCONCEPT										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE		Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN			
		Prêts (1) (2)		UP		UR		US			
		Autres immobilisations financières		UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux		VA	60 459		60 459				
		Autres créances clients		UX	365 472		365 472				
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie *	(Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)	Z1							
		Personnel et comptes rattachés		UY							
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	6 854		6 854				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
		Groupe et associés (2)		VC							
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	3 262		3 262				
		Charges constatées d'avance		VS	18 571		18 571				
	TOTAUX				VT	454 617	VU	454 617	VV		
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG	269		269				
		à plus d' 1 an à l'origine		VH	8 200		8 200				
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B	9 944		9 944				
		Personnel et comptes rattachés		8C	44 700		44 700				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	50 874		50 874				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	17 844		17 844					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	90 421		90 421					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	12 392		12 392					
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
		Groupe et associés (2)		VI							
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	30 690		30 690				
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2							
		Produits constatés d'avance		8L							
TOTAUX				VY	265 335	VZ	265 335				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	14 702	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **793 008** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 1 626 259** euros et un total **charges de 1 361 114** euros, dégageant ainsi un **résultat de 265 144** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2M CONCEPT
Société par actions simplifiée
Au capital de 25 000 euros
Siège social: 26 Boulevard Paul Vaillant Couturier
94200 IVRY SUR SEINE
538 162 132 RCS CRETEIL

Rapport spécial sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2025

Monsieur,

En ma qualité de Présidente, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les conventions réglementées intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

1. Identification de la convention

Nature : Conclusion d'un nouveau bail commercial.

Parties concernées : * La société 2M CONCEPT SAS, représentée par Antoine Milhem

- La SCI 2M IMMOBILIER (Bailleur), représentée par Antoine Milhem.
- HASAP SAS, représentée par Monsieur Pierre Haesebrouk, futur repreneur détenant actuellement 49 % du capital.

2. Modalités et conditions de la convention

Un nouveau contrat de bail commercial a été conclu le 1^{er} janvier 2026 pour prendre effet au 1^{er} janvier 2026, en remplacement du bail précédent. Ce renouvellement anticipé a été motivé par la perspective de la cession totale de la société d'exploitation prévue au 31 décembre 2026, afin de stabiliser les conditions d'occupation des locaux pour les futurs acquéreurs.

Les principales conditions retenues sont les suivantes :

- Désignation des lieux : 26, Boulevard Paul Vaillant Couturier à Ivry-sur-Seine (94).
- Durée : 9 années entières et consécutives.



- Loyer annuel : 59 400 € HT/HC, payable trimestriellement.
- Indexation : Révision annuelle selon l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC).

3. Justification de l'intérêt de la convention pour la société

Conformément à la loi, je vous informe que cette convention présente un intérêt majeur pour la société 2M CONCEPT SAS car elle permet de :

- Garantir la pérennité de l'exploitation dans ses locaux actuels sur le long terme.
- Fixer des conditions locatives cohérentes avec les valeurs de marché actuelles, validées d'un commun accord par les futurs associés (détenant 49 % des parts).
- Faciliter la transition juridique et opérationnelle lors de la sortie de l'associé majoritaire actuel au plus tard le 31/12/2026.

Fait à Ivry-sur-Seine

Le 15 avril 2026

2M GESTION SAS, Présidente

Représentée par Monsieur Antoine Milhem

2M GESTION
SAS au Capital de 25.000€
26, Bld Paul Vaillant Couturier
94200 IVRY SUR SEINE
Tél: 06.27.28.28.89
Siret: 799 674 890 00014
antoine.milhem@2mconcept.fr

2M CONCEPT
Société par actions simplifiée
Au capital de 25 000 euros
Siège social : 26 Boulevard Paul Vaillant Couturier
94200 IVRY SUR SEINE
538 162 132 RCS CRETEIL

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Le chiffre d'affaires réalisé en 2025 s'élève 1 617 K€ contre 1 382 K€ en 2024. On constate que le niveau d'affaire a augmenté de 17%.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement n'est intervenu depuis la clôture.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.



EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour l'année 2025, notre société mettra tout en œuvre pour maintenir son niveau de résultat en diversifiant sa clientèle et en proposant de nouveaux services.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Je rappelle que notre société ne détient pas de filiale ni de participation.

SOCIETES CONTROLEES

Au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce les sociétés suivantes, notre société n'exerce pas de contrôle sur une autre société.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

Date échéance	Solde des dettes fournisseurs à 30 jours	Solde des dettes fournisseurs à 60 jours	Solde des dettes fournisseurs à 90 jours	Solde des dettes fournisseurs à 120 jours
2024	5 077 €	NEANT	NEANT	NEANT
2024	4 302 €	NEANT	NEANT	NEANT



EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à euros 1 617 203 contre 1 382 008 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 1 626 256 euros contre 1 403 692 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 1 271 409 euros contre 1 119 190 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le résultat d'exploitation ressort à 354 847 euros contre 284 502 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 788 916 euros contre 725 163 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le montant des charges sociales s'élève à 238 452 euros contre 181 239 euros au titre de l'exercice précédent ;
- L'effectif salarié moyen s'élève à 18 contre 19 au titre de l'exercice précédent ;

Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

Compte tenu d'un résultat financier de (684) euros, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 354 163 euros.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 265 144 euros.

Au 31 décembre 2025, le total du bilan de la Société s'élevait à 793 008 euros.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 265 144,41 euros de la manière suivante :

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice : 265 144,41 euros**

Affectation :

Autres réserves :

265 000,00 euros

Report à nouveau créditeur :

144,41 euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons ci-dessous les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices :

Exercice au titre duquel les dividendes ont été versés	Montant des dividendes versés	Dividendes ouvrant droit à abattement	Dividendes n'ouvrant pas droit à abattement
2024 (versés en 2025)	200 000 €	Néant	200 000 €
2023 (versés en 2024)	300 000 €	Néant	300 000 €
2022 (versés en 2023)	150 000 €	Néant	150 000 €

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal pour un montant s'élevant à 1 914 €.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Je rappelle qu'il existe un rapport spécial faisant mention de conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de commerce.

La Présidente, 2M GESTION SAS,
représentée par Antoine MILHEM

2M GESTION
SAS au capital de 25.000€
26, Bld Paul Vaillant Couturier
94200 IVRY SUR SEINE
Tél: 06.27.28.28.89
Siret: 799 674 890 00014
antoine.milhem@2mconcept.fr

2M CONCEPT

SAS au capital de 25 000 Euros

Siège social : 26, Boulevard Paul Vaillant Couturier

94200 IVRY SUR SEINE

538 162 132 R.C.S. CRETEIL

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2026
--

Le trente avril deux mille vingt-six à onze heures, les associés de la Société 2M CONCEPT SAS, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par la Présidente par voie électronique.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Antoine Milhem est désigné comme Président de Séance. Il constate que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

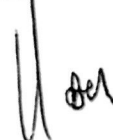
Les associés sont appelés à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus au Président;
- Affectation du résultat;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions,
- Questions diverses,
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les statuts de la société ;
- la feuille de présence ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le texte des projets de résolutions.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion de la Présidente, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les



autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025, et quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions,
- Questions diverses.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION - Approbation des comptes

L'Assemblée, après lecture du rapport de gestion du Président approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans les comptes.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 224 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal pour un montant total de 1 914 €.

Cette résolution est adoptée par l'Assemblée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - Affectation du résultat

L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice s'élevant à 265 144,41 euros de la manière suivante :

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 265 144,41 euros.

Affectation :

Autres réserves :

265 000,00 euros

Report à nouveau créditeur :

144,41 euros

Après affectation, le solde du poste « Autres réserves » s'élève à 448 200,00 € et le poste Report à nouveau créditeur à 4 955,86 €.



Cette résolution est adoptée par l'Assemblée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – Rapport spécial et conventions

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, approuve le nouveau bail conclu avec la SCI 2M Immobilier aux conditions présentées.

L'Assemblée Générale prend acte que Monsieur Antoine Milhem, en sa qualité de partie intéressée à ladite convention, n'a pas pris part au vote de cette résolution et que ses parts sociales n'ont pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Cette résolution est votée par l'Assemblée

QUATRIEME RESOLUTION – Pouvoir en vue des formalités

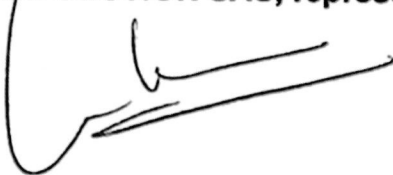
L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Cette résolution est entérinée par l'Assemblée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 12 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

2M GESTION SAS, représentée par Antoine Milhem



HASAP SAS, représentée par Pierre Haesebrouck



2M CONCEPT

SAS au capital de 25 000 Euros

Siège social : 26, Boulevard Paul Vaillant Couturier

94200 IVRY SUR SEINE

538 162 132 R.C.S. CRETEIL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2026

DEUXIEME RESOLUTION - Affectation du résultat

L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice s'élevant à 265 144,41 euros de la manière suivante :

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 265 144,41 euros.

Affectation :

Autres réserves : 265 000,00 euros

Report à nouveau créditeur : 144,41 euros

Après affectation, le solde du poste « Autres réserves » s'élève à 448 200,00 € et le poste Report à nouveau créditeur à 4 955,86 €.

Cette résolution est adoptée par l'Assemblée à l'unanimité.

Le présent extrait est certifié conforme.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 30 avril 2026

Pour copie certifiée conforme :

Président

2M GESTION SAS , représentée par Antoine Milhem

